

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 novembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupé ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 12 novembre 2012,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les tensions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont de plus en plus vives et la situation y est fortement déstabilisée par les actes d'agression d'Israël contre la population civile palestinienne. En violation grave du droit international humanitaire, Israël, Puissance occupante, continue de lancer délibérément des attaques contre des zones civiles, avec pour conséquence des morts, des blessés et des destructions de logements et de biens. La communauté internationale, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, ne peut rester silencieuse ou inactive alors qu'Israël continue de semer la mort, la destruction et la terreur parmi le peuple palestinien qui vit sous son occupation militaire.

Dernièrement, Israël a poursuivi ses attaques aériennes et ses bombardements : les forces d'occupation ont tiré des missiles, des obus et des coups de feu en direction de zones civiles dans le nord, le centre et le sud de la bande de Gaza assiégée. Le 8 novembre 2012, les forces israéliennes d'occupation ont ouvert le feu sur le village d'Abassan, à l'est de Khan Younis, dans le sud de Gaza, touchant un enfant palestinien qui jouait au football avec ses amis devant la maison familiale. Le jeune garçon, Ahmed Younis Khader Abu Daqqa, âgé de 13 ans, a reçu une balle dans le ventre et est mort quelques minutes plus tard.

Les frappes militaires israéliennes se sont poursuivies jusqu'au samedi 10 novembre et au dimanche 11 novembre, tuant 6 autres Palestiniens et blessant plus de 40 civils, dont des femmes et des enfants. Le samedi, les tirs d'artillerie israéliens avaient pour cible un terrain où les enfants jouent au football situé sur la colline Al-Mentar, dans le quartier d'Al-Shuja'iya, à l'est de Gaza, tuant deux enfants, Mohammed Usama Hassan Harara, 16 ans, et Ahmed Mustafa Khaled Harara, 17 ans, ainsi que Ahmed Kamel Al-Derdsawi, 18 ans, et Matar Imad Abdul



Rahman Abu Al-Ata, 19 ans. Dimanche, l'aviation militaire israélienne a lancé des attaques dans la région de Jabaliya, dans le nord de la bande de Gaza, tuant Mohammed Fuad Obeid, 20 ans, et Mohammed Said Shkoukani, 28 ans. Ces attaques mortelles ont également provoqué la destruction de biens civils palestiniens, dont une ferme avicole, une fabrique de briques, une fabrique de plastiques et un atelier de travail des métaux, détruisant davantage encore l'industrie et les moyens de subsistance dans la bande de Gaza assiégée.

Cette escalade de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien s'est accompagnée d'une intensification de la campagne de colonisation illégale dans le territoire palestinien occupé. La semaine dernière, le Gouvernement israélien a lancé des appels d'offres pour la construction de 1 285 nouveaux logements, l'essentiel de ces constructions illégales concernant Jérusalem-Est occupé, où les mesures mises en œuvre par Israël pour modifier la composition démographique et le caractère et l'identité palestiniens-arabes, musulmans et chrétiens de la ville sont les plus intenses. Les plans prévoient la construction de 607 logements dans la colonie illégale de « Pisgat Zeev » et de 606 logements dans la colonie illégale de « Ramot » à Jérusalem-Est occupé ainsi que de 72 logements dans la colonie illégale d'« Ariel » qui est la quatrième colonie israélienne la plus importante du territoire palestinien occupé, construite en profondeur en Cisjordanie, près de Naplouse, à 17 kilomètres à l'est de la frontière de 1967. Ces plans constituent une nouvelle preuve du rejet par Israël de la solution à deux États et de ses efforts pour vider cette solution de tout sens et la rendre impossible à réaliser sur le terrain.

De plus, le Ministre israélien de la défense a annoncé aujourd'hui « l'autorisation » de construire 538 nouveaux logements dans la colonie illégale d'« Itamar ». Il s'agit là de la dernière d'une série d'annonces provocatrices et inconsidérées d'implantations illégales annoncées périodiquement par des responsables israéliens, depuis le Premier Ministre et en descendant dans la hiérarchie. D'ailleurs, aujourd'hui encore, selon des informations publiées, le Ministre israélien des finances aurait déclaré : « Au cours de la mandature actuelle du Gouvernement, nous avons doublé les budgets alloués à la "Judée et Samarie". Nous l'avons fait discrètement, en accord avec les maires. » Manifestement, Israël ne craint pas de se vanter de ses crimes de guerre systématiques [voir Statut de Rome, art. 8 2) b) viii)] contre le peuple palestinien, notamment de son obsession à construire des colonies illégales.

Il est également clair que le Gouvernement israélien continue de permettre à des centaines de milliers de colons qu'il a illégalement transférés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, de vivre en dehors de la loi, en grave violation de la quatrième Convention de Genève, encourageant manifestement leur comportement répréhensible par son intransigeance et son impunité. Ces derniers jours, des colons israéliens ont poursuivi leur règne de la terreur, détruisant des biens palestiniens et traumatisant des familles palestiniennes. Ainsi, ils ont déraciné 100 nouveaux oliviers dans le village d'Al-I, au sud de Naplouse, et peint des graffitis racistes, tels que « Mort aux Arabes » et « Prix de vente » sur des maisons de la région. Des colons israéliens ont également essayé de brûler une maison palestinienne à Bethléem : à deux heures et demie du matin, en pleine nuit, une bande de colons terroristes a peint des graffitis sur une maison qu'ils ont ensuite arrosée d'essence, et ce n'est que l'action de résidents palestiniens du quartier qui les a empêchés de mettre le feu à la maison.

Toutes ces violations délibérées du droit international, y compris du droit humanitaire et des droits de l'homme, montrent la voie qu'Israël a choisi de suivre, c'est-à-dire l'agression, la colonisation et la destruction plutôt que la paix, la stabilité et la coexistence. La situation est claire et la communauté internationale doit prendre position en faveur de la paix, du droit international et de la protection de la population civile palestinienne qui souffre gravement sous l'occupation militaire israélienne qui dure depuis maintenant plus de 45 ans. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne peut continuer à ne pas tenir Israël responsable de ces violations flagrantes de la loi. Une absence de réaction ne ferait qu'encourager la Puissance occupante, renforcer son impunité et accélérer la destruction de la solution à deux États pour la paix.

La présente lettre fait suite aux 437 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 1^{er} novembre 2012 (A/ES-10/565-S/2012/798) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**